

ASSEMBLÉE NATIONALE6 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 193

présenté par

M. Le Fur, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Jean-Pierre Vigier et M. Portier

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les pressions morales et psychologiques sont des notions vagues sources d'interprétations multiples qui pourraient entraîner des dérives inacceptables et insoupçonnées. La liberté d'expression et de conscience de chacun doit être respectée et protégée. Il est donc proposé de supprimer cet alinéa 4.